

**Avis d'entrée en vigueur
du Règlement 1084-18**

AVIS AU PUBLIC est par le présent donné par la soussignée, greffière de la Ville de New Richmond, que le Conseil municipal a adopté, lors de sa séance du 7 janvier 2019, le règlement suivant :

**Règlement 1084-18 décrétant les prévisions budgétaires de l'année 2019
de même que les différents taux de taxes et tarifs s'y rattachant**

Le Règlement 1084-18 est déposé au bureau de la municipalité où toute personne peut le consulter pendant les heures normales d'affaires. Ledit règlement entre en vigueur conformément à la Loi.

Donné à New Richmond,
Ce 10^e jour de janvier 2019

Céline LeBlanc
Greffière